

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° C14_12_2023_01

Conseil communautaire du 16 novembre 2023 - Approbation du procès-verbal (annexes)

Pour : 63	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 16 novembre 2023.

SOLIDARITÉS

Délibération n° C14_12_2023_02

Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029 (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le contrat local de santé tel qu'annexé,
- AUTORISER le président à signer le contrat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

CLIMAT - AIR - ENERGIE

Délibération n° C14_12_2023_03

Diagnostic territorial du plan climat air énergie territorial (PCAET) (annexe)

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la fin de l'élaboration du diagnostic territorial du PCAET.

AMÉNAGEMENT

Délibération n° C14_12_2023_04

Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2023 (annexe)

Le Conseil communautaire, décide de :

- PREND ACTE de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

Délibération n° C14_12_2023_05

Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine dans le cadre du réseau France Rénov' - Convention 2024 entre les communautés de communes Haut Val de Sèvre, Parthenay Gâtine, Val de Gâtine et Mellois en Poitou (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CANDIDATER à l'appel à manifestation d'intérêt régional pour l'année 2024 « Plateformes de la rénovation énergétique - réseau France Rénov' Nouvelle-Aquitaine 1er janvier-31 décembre 2024 »,
- AUTORISER le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° C14_12_2023_06

Modification du tableau des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

Délibération n° C14_12_2023_07

Création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable - Direction du cycle de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification III (agent de service support), à compter du 1er janvier 2024.

Délibération n° C14_12_2023_08

Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Pour : 60	Abstention : 4	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER la prise en charge et le remboursement des frais engagés par Monsieur Nicolas RAGOT pour participer au forum des acteurs du pacte alimentaire de Nouvelle-Aquitaine organisé les 14 et 15 novembre 2023 à Artigues-près-Bordeaux en Gironde dans le cadre d'un mandat spécial.

CYCLE DE L'EAU

Délibération n° C14_12_2023_09

Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024 (annexes)

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE des tarifs de l'assainissement non collectif applicables au 01/01/2024.

Délibération n° C14_12_2023_10

Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024 (annexe)

Pour : 53	Abstention : 1	Contre : 10	Sans Participation : 0
-----------	----------------	-------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les tarifs de l'abonnement, de la redevance et des prestations de service de l'assainissement collectif tels que présentés sur tout le territoire pour l'usager, à compter du 01/01/2024.

FINANCES

Délibération n° C14_12_2023_11

Budgets primitifs 2024 - Budget annexe assainissement collectif (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget annexe assainissement collectif 2024 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C14_12_2023_12

Budgets primitifs 2024 - Budget annexe assainissement non collectif (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget annexe assainissement non collectif 2024 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C14_12_2023_13

Durée d'amortissement sur les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les durées d'amortissement et le nouveau seuil des biens de faible valeur selon le tableau ci-dessus.

Délibération n° C14_12_2023_14

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes et le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

Délibération n° C14_12_2023_15

Budgets primitifs 2024 - Budget annexe photovoltaïque (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget annexe photovoltaïque 2024 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Délibération n° C14_12_2023_16

Durée d'amortissement pour les budgets annexes photovoltaïque et réseau de chaleur

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le nouveau seuil des biens de faible valeur selon le tableau ci-dessus.

Délibération n° C14_12_2023_17

Décision modificative n°6 - Budget principal

Pour : 61	Abstention : 0	Contre : 3	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°6 du budget principal.

Délibération n° C14_12_2023_18

Décision modificative n°1 - Budget annexe réseau de chaleur

Pour : 61	Abstention : 0	Contre : 3	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°1 du budget annexe réseau de chaleur

Délibération n° C14_12_2023_19

Décision modificative n°5 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la décision modificative n°5 du budget annexe TEOM.

Délibération n° C14_12_2023_20
Ouverture des crédits 2024 en investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

ANIMATION DU TERRITOIRE

Délibération n° C14_12_2023_21
Pose d'un sol sportif pour le gymnase de Brioux-sur-Boutonne - Financement de l'opération (annexes)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention de financement jointe en annexe,
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer les avec les communes, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.